

MAIRIE DE GRANGES LES BEAUMONT

ARRETE N° 2024 39

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION - TRAVAUX DE DEPOSE ET REPOSE DE POTEAU INCENDIE ET CREATION DE BRANCHEMENT D'EAU POTABLE, RUE DES ANDRILLOTS

Le Maire de la commune de Granges les Beaumont,

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des libertés des communes, départements et des régions,
- Vu le Code des Collectivités Locales, article L 2212 à 2213.3,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 approuvant l'instruction relative à la signalisation routière Livre I, huitième partie,
- Vu le décret N° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,
- Vu la demande présentée le 10 juin 2024 par l'entreprise SAS CHEVAL TP sise à BOURG DE PÉAGE, quartier Mondy, représenté par Monsieur SIGNOVERT Gauthier en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser une modification de l'emplacement de poteaux incendie et création de branchement d'eau potable, Rue des Andrillots.
- Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de la route, et des riverains,

ARRETE

Article 1 : Les travaux seront réalisés du 13 juin 2024 et pour 7 jours calendaires :

- Rue des Andrillots
- Les deux sens de circulation sont concernées.
- Fermeture à la circulation (sauf riverains ou nécessité de service).
- Le stationnement des véhicules légers et poids lourds est interdit au droit du chantier.

Article 2 : L'entreprise chargée de l'exécution des travaux prendra toutes les mesures de protection utiles (signalisation temporaire de chantier en vigueur). Elle mettra en place les déviations nécessaires). Elle veillera au respect des droits des riverains.

Article 3 : Mme la Secrétaire de Mairie de Granges les Beaumont, M. le Commandant de Gendarmerie sont chargés chacun pour ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Granges les Beaumont, le 11 juin 2024

Le Maire,

Jacques ABRIAL